



Assemblée générale

Distr. générale
24 juin 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 130 de l'ordre du jour

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Matthias **Dettling** (Suisse)

I. Introduction

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a déjà présentées à l'Assemblée générale au titre du point 130 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/69/688.
2. La Commission a repris l'examen de la question à ses 35^e et 44^e séances, les 4 mai et 24 juin 2015. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/69/SR.35 et 44).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/69/5 (Vol. II)];
 - b) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2014 (A/69/781);
 - c) Rapport correspondant du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (A/69/838).
4. À la 35^e séance, le 4 mai, le Président du Comité des opérations d'audit et Directeur de l'audit externe du Comité des commissaires aux comptes a présenté le rapport du Comité (voir A/C.5/69/SR.35).



II. Examen du projet de résolution A/C.5/69/L.43

5. À sa 44^e séance, le 24 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes » (A/C.5/69/L.43), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Angola.

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/69/L.43 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

7. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 68/19 B du 30 juin 2014 et 69/249 du 29 décembre 2014,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies¹, le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2014² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Accepte* le rapport financier et les états financiers vérifiés des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014¹;

2. *Prend note* des observations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport et approuve ses recommandations⁴;

3. *Souscrit* aux observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³;

4. *Félicite* le Comité des commissaires aux comptes de la qualité de son rapport, dont elle apprécie la présentation simplifiée;

5. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2014²;

6. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les recommandations connexes du Comité consultatif soient intégralement appliquées dans les meilleurs délais;

7. *Prie également* le Secrétaire général de continuer d'indiquer les délais dans lesquels il prévoit d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que l'ordre de priorité qui sera suivi, les fonctionnaires qui seront tenus responsables et les mesures qui seront prises à cet égard;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-neuvième session, Supplément n° 5, vol. II [A/69/5 (Vol. II)].

² A/69/781.

³ A/69/838.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-neuvième session, Supplément n° 5, vol. II [A/69/5 (Vol. II)], chap. II.

8. *Prie en outre* le Secrétaire général d'expliquer en détail, dans son prochain rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tout retard pris dans l'application de ces recommandations, les causes profondes des problèmes récurrents et les mesures qui seront prises pour y remédier;

9. *S'inquiète* des insuffisances qui persistent en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution des budgets, la gestion des biens, la gestion des voyages, les achats et la passation des marchés, la gestion des projets de construction, les technologies de l'information et des communications et la stratégie globale d'appui aux missions et prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour y remédier, à titre prioritaire, en tenant compte des commentaires, des observations et des recommandations du Comité des commissaires aux comptes;

10. *Prie* le Secrétaire général de continuer à demander des comptes aux membres du personnel, en particulier les hauts fonctionnaires, dont les erreurs de gestion et les mauvaises décisions entraînent des pertes financières pour l'Organisation.
